

Législature 2017-2021

Séance du 29 mars 2018

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°23

Suivi de différents messages votés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 17 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence sur investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables** : une étude d'un montant de CHF 18'000.00 TTC a été attribuée à une entreprise spécialisée pour accompagner la commune dans un appel d'offres qui sera réalisé cet automne pour les transports scolaires. En effet, afin d'être conforme à la loi sur les marchés publics et compte tenu des montants en jeu, le Conseil communal a décidé de réaliser un appel d'offres sous forme d'une procédure ouverte pour la gestion de ses transports scolaires pour la rentrée scolaire 2019-2020. Cet appel d'offres sera effectué par lots, pour chacune des trois zones scolaires de notre cercle, pour tous les transports scolaires ordinaires et spéciaux hors lignes de transports publics existantes. Le solde du compte, suite à cette adjudication, est de CHF 248' ;
- **Message 28 concernant l'adoption du Règlement d'organisation du Conseil général** : ce règlement a été validé le 1^{er} mars 2018 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), tel que voté par le Conseil général. Il est donc officiellement en vigueur ;
- **Message 27 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur** : le projet a démarré avec comme objectif la remise de l'ouvrage pour la rentrée scolaire 2021. Une Commission de bâtisse a été nommée pour suivre le projet et elle a déjà siégé à deux reprises. Elle est composée des architectes du bureau Bart & Buchhofer, des Conseillers communaux Jean-Claude Votta et Marlis Schwarzentrub, du Conseiller général Jean-Michel Bondallaz, Président de l'ancienne Commission du Sacré-Cœur, de Charles Ducrot, représentant du Service des bâtiments du canton, de Maria-Eugenia Nicolier, collaboratrice technique, qui représente le Service du territoire qui suit le projet à l'interne, de David Rey, Chef de secteur immeubles PA qui représente les futurs utilisateurs du bâtiment et de Christophe Lambert, Responsable d'établissement ;
- **Message 29 concernant l'adoption d'un avenant au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer** : la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a validé, en date du 14 mars 2018, la modification apportée au Règlement scolaire du 3 juillet 2017 relative à l'article 6, telle que votée par le Conseil général lors de sa séance du 14 décembre 2017. Par contre, la DICS précise que l'article 5 de ce règlement concernant la contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires ne peut plus être approuvé en raison de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 déclarant anticonstitutionnelles les participations des parents aux frais des fournitures scolaires et des activités scolaires obligatoires. Un nouvel avenant à ce règlement sera donc à réaliser au cours de ces prochains mois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : André Losey, Syndic